

**Projet européen - Rénovation et gestion des réseaux d'éclairage public -
Réaffectation d'une subvention du Conseil des Communes
et Régions d'Europe**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon, en coopération avec le Centre Energies Cités, a déposé au printemps dernier un projet auprès de la Commission des Communautés Européennes dans le cadre du programme ECOS (European City Cooperation System) en vue du diagnostic des installations, de la rénovation et de la gestion des réseaux d'éclairage public des villes de Bielsko-Biala (Pologne) et du Pirée (Grèce).

L'amélioration de ces outils devrait permettre de diminuer la consommation d'énergie et les émissions polluantes corrélatives, ainsi que d'assurer un meilleur confort et une plus grande sécurité pour les habitants.

Ce projet de transfert de savoir-faire et de technologie s'inscrivant dans le cadre du programme ECOS, programme européen de soutien aux partenariats concrets entre collectivités territoriales de la Communauté Européenne et des pays de l'Europe Centrale et Orientale, le Conseil des Communes et Régions d'Europe l'a présenté à la Commission des Communautés Européennes. La Commission a retenu ce projet et a décidé le versement de 45 900 écus (environ 300 000 F sur un taux de change de 6,50 F) pour en assurer la réalisation durant l'année 1993.

Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser cette subvention et d'ouvrir, en conséquence, par décision modificative, des crédits :

- en recettes, dès encaissement de la participation, au chapitre 940.32.7379.00400 (autres participations),

- en dépenses, au chapitre 940.32.699.00400 (autres charges exceptionnelles) afin de régler les frais relatifs à la mise en œuvre de ce projet d'échanges.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.